

Contacts :
ASBL Beauraing Is Not Dead
Rue de Martouzin 62A,
5570 Beauraing
beauraingisnotdead@gmail.com

Tremplin 2019

Règlement

Nom du groupe :

Coordonnées du responsable du groupe :
Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :/.....

E-mail (en caractères d'imprimerie) :
.....@.....

Site internet : www.

Membres du groupe :

NOM	PRENOM	INSTRUMENT	TELEPHONE

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

L'ASBL Beauraing Is Not Dead organise un tremplin pour les groupes de rock et dérivés (post-rock, punk, etc.) ayant leurs propres compositions.

L'inscription au tremplin est **gratuite**.

Les candidatures peuvent être envoyées du 1/09/2019 au 30/09/2019 via la plateforme Court-Circuit (<http://www.mycourtccircuit.be>)

CRITERES D'ADMISSIBILITE

Pour que votre inscription soit effective, il faut que...

1. l'inscription nous soit parvenue **au plus tard le 30 septembre 2019**
2. une démo de deux titres,
3. une biographie, coupures de presse, lien vidéo (s'il y en a),
4. et un visuel récent du groupe

LA PRESELECTION

La présélection des 6 groupes se fera en octobre 2019. Celle-ci sera effectuée par le comité de l'ASBL Beuraing Is Not Dead sur base des démos envoyées par les candidats. Les 6 groupes retenus seront publiés sur le site beuraingisnotdead.be ainsi que la page facebook. Un mail de confirmation leur sera également envoyé.

L'ORGANISATION DU TREMPLIN

La finale du tremplin se déroulera le 30 novembre 2019 à 17h à l'Espace Culture de Beuraing, rue de l'Aubépine 1-3.

LE JURY DU TREMPLIN

Les organisateurs s'assureront de la présence d'un jury qualifié constitué de professionnels du milieu musical et de membres de l'ASBL BIND, au minimum.

Ce jury détermine seul, sans intervention extérieure le classement des groupes finalistes du concours. Les jurés jugeront la prestation des groupes selon des critères les plus objectifs possibles (attitude et présence scénique, cohésion musicale, potentiel, qualité des compositions, arrangements, qualité d'expression du chanteur/teuse, originalité et intérêt...). Toute décision du jury est sans appel.

GESTION DES PRIX

Plusieurs prix sont à remporter :

- Prix du jury : le groupe est programmé lors du festival BIND (les 11 et 12 avril 2020)
- Prix du public : le groupe est programmé lors du festival BIND (les 11 et 12 avril 2020)
- Prix Rock's Cool : mise à disposition d'un studio de la Rock's Cool et d'un ingénieur du son pendant une journée.
- Prix résidence : résidence de deux jours au Centre Culturel de Beuraing avec un/des coach(s). Le groupe choisira une date parmi les trois proposées par l'ASBL.
- Prix « surprises » : plusieurs membres du jury font partie de l'organisation de festivals. Ils sont donc susceptibles d'ajouter un groupe à leur programmation.

Les prix peuvent être cumulables. Ils ne sont ni échangeables ni négociables.

L'ORGANISATEUR

L'organisateur :

- peut, en tout temps, éliminer ou disqualifier un groupe qui ne répond pas aux critères d'admissibilité. Toute décision de cette nature est sans appel ;
- fixe, par tirage au sort, **le jour-même**, l'ordre de passage sur scène des groupes sélectionnés. Il est donc impératif que l'ensemble des groupes soit **présent à 17h** ;

- fournit la sonorisation, l'éclairage et un ingénieur du son ;
- limite à 30 (trente) minutes maximum le temps de passage sur scène (mise en place, réglages, démontage et en ce compris la durée du concert évaluée à 10 ou 15 minutes) pour chaque groupe sélectionné. Si un groupe venait à dépasser le temps imparti, il serait automatiquement disqualifié. Un bonus temps de 10 minutes sera accordé au premier groupe qui passera ;
- met des roadies à la disposition des groupes sélectionnés pour la mise en place de leur matériel sur scène ; il décline toute responsabilité quant à ce matériel ;
- autorise l'accès aux coulisses et à la scène uniquement aux musiciens et à un technicien du groupe. L'accès à l'espace backstage est toutefois limité à la durée du concours et jusqu'à la remise des prix ;
- autorise l'inscription d'un invité par membre sur la guest list. Le nom de chaque invité sera envoyé impérativement avant le 15/11/19 à l'adresse beuraingisnotdead@gmail.com. Il sera précisé le nom du groupe, le nom du membre et le nom de l'invité.
- remettra à chaque membre des groupes sélectionnés pour le tremplin 3 tickets boisson, 1 ticket repas et une entrée pour le festival BIND 2020 s'ils le souhaitent.
- Aucune rémunération, aucun défraiement n'aura lieu.

OBLIGATION DU RESPONSABLE DE CHAQUE GROUPE QUI S'INSCRIT AU CONCOURS

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer.

Il renverra un exemplaire daté et signé de ce règlement (en faisant précéder sa signature au nom du groupe de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* ») à l'adresse mail suivante beuraingisnotdead@gmail.com

OBLIGATION DU GROUPE LAURÉAT DU PRIX DU PUBLIC ET DU PRIX DU JURY DU TREMPLIN 2020

S'engage à jouer au festival Beuraing Is Not Dead 2020, et ce gratuitement (avec un défraiement de 50€), sauf en cas de modifications trop importantes du groupe ou si l'organisateur en décide autrement.

Date : le

Signature du responsable du groupe :

(La signature doit être précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)